

COMMENT LES RÉFÉRENTS PEUVENT-ILS ABORDER LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET MORAL AVEC LES COLLABORATEURS ?



FORMATION

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en matière de harcèlement
- Comprendre les mécanismes du harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Accueillir un signalement et évaluer la matérialité des faits
- Initier une enquête suite à un signalement de harcèlement
- Identifier les acteurs de santé au travail et savoir orienter les salariés
- Prendre sa place au sein de la prévention du harcèlement sexuel.

PROGRAMME

- 1. Introduction**
- 2. Que recouvrent les phénomènes de harcèlement sexuel, moral et agissements sexistes**
 - Atelier sur les stéréotypes et les préjugés
 - Définition des différentes notions
 - Le cadre légal et le risque juridique
 - Comportements fréquents rencontrés dans les jurisprudences
- 3. Identifier les cas de harcèlement sexuel**
 - Où commence le harcèlement sexuel ?
 - Comportements fréquents rencontrés dans les jurisprudences
 - Les impacts pour les conditions de travail pour le collectif et la victime
- 4. Comment agir en cas de harcèlement avéré**
 - L'entretien d'écoute active pour accueillir le signalement d'une victime
 - L'étude de la matérialité des faits et les mesures conservatoires possibles
 - Les différents types d'enquête
 - L'élaboration d'un plan d'action
- 5. Intégrer le harcèlement sexuel, moral et les agissements à la prévention**
 - Panel de mesures préventives en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
 - L'articulation de l'ensemble des acteurs internes et externes de la prévention. Les rôles respectifs de la direction et du CSE
 - Prendre appui sur le dispositif de prévention des RPS de l'entreprise



Prérequis :
Aucun



Public :

- Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes désignés par le CSE ou nommé par l'employeur
- DRH/RRH
- Collaborateurs des services RH



Durée :
1 jour (7 heures)



Dates et horaires
Septembre 2024
9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30



Tarif :
1200€ la journée (formation intra)

Modalités et délais d'accès :
Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation



Formation assurée par :
Lucile DUTHU



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93
mbertreux@maisondesentreprises.com

COMMENT LES RÉFÉRENTS PEUVENT-ILS ABORDER LE HARCÈLEMENT SEXUEL AVEC LES COLLABORATEURS ?



FORMATION

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, études de cas, mises en situation

SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation.
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation.
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires.

VALIDATION

- Une attestation de formation sera remise à l'issue de la journée de formation.

ACCESSIBILITE PSH

A la Maison des Entreprises :

- Salles de formation situées en RDC, accessibles en fauteuil roulant
- Bâtiments accessibles par rampe d'accès
- Places de parking réservées aux personnes en situation de handicap
- Il est possible de mettre en place un accompagnement personnalisé en contactant le référent handicap de DEF12 CONSEIL...

En entreprise :

- Selon les conditions d'accessibilité de l'entreprise



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93

mbertreux@maisondesentreprises.com

